

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 7 MARS 2012

Informations brèves

Affaires cantonales

Nouvel outil de gestion des manifestations sportives pour le canton de Neuchâtel

Véritable prestation de service pour les communes et les services de l'Etat, un nouvel outil de gestion des manifestations sportives pour le canton de Neuchâtel a été développé sur le SITN (Système d'information du territoire neuchâtelois). Cette application est destinée à clarifier les procédures que doivent suivre les organisateurs de manifestations sportives sur le territoire cantonal, ainsi qu'à indiquer aux autorités compétentes les principes à suivre dans l'exécution de leurs tâches liées à l'organisation de manifestations sportives. La mise à disposition en ligne d'un guichet informatique de gestion des manifestations sportives facilitera les démarches des organisateurs, qui pourront y annoncer leurs manifestations par voie numérique, ainsi que l'information de diverses entités concernées par ces manifestations, à savoir les communes dont le territoire est touché par ces dernières, certaines associations de protection de la nature et la Société de Navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat. Toutes les demandes sont désormais regroupées auprès d'une seule entrée, soit au Service cantonal de l'aménagement du territoire, qui a par ailleurs établi une charte d'utilisation de ce nouveau guichet informatique. L'annonce doit indiquer le nom et les coordonnées du ou des organisateurs, le nom de la manifestation et le type d'activité qu'elle implique, les lieux de départ et d'arrivée, le nombre de participants ainsi que les dates prévues de la manifestation; elle doit être accompagnée d'un plan indiquant le parcours projeté et d'une attestation d'assurance responsabilité civile. Elle doit être présentée au moyen du formulaire papier officiel ou par saisie des informations par les organisateurs dans le thème correspondant du guichet cartographique du SITN.

Contact: Dominique Bourquin, chef du Service cantonal de l'aménagement du territoire, tél. 032 889 67 40.

Fondation La Résidence au Locle: octroi d'une aide financière pour la rénovation de huit appartements protégés

Le Conseil d'Etat a octroyé une aide financière à la Fondation La Résidence, qui exploite des homes, des foyers de jour et des appartements protégés au Locle. Ladite fondation poursuit le projet de rénover huit appartements protégés à loyer modéré de type DOMINO, sis à la rue de France au Locle. Le Conseil d'Etat accepte ainsi une prise en charge par l'Etat d'une partie des intérêts relatifs au crédit bancaire, jusqu'à concurrence de 25.000 francs par an pendant 20 ans, conformément au règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement. Le montant total des travaux s'élève à quelque 2,5 millions de francs. A signaler que ce projet répond aux conclusions du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la planification médico-sociale pour les personnes âgées en termes de besoins accrus en construction de logements protégés adaptés aux seniors.

Contact: Nicole Decker, cheffe de l'Office du logement, tél. 032 889 64 81.

Protection des monuments et des sites: subventions définitives de 33.880 francs à la commune de Neuchâtel pour l'ancien collège de la Maladière

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention définitive d'un montant de 33.880 francs à la commune de Neuchâtel pour des travaux de dépose et de récupération d'ornements en céramique, en pierre et en ferronnerie de l'ancien collège de la Maladière, sis rue de la Maladière 81 à Neuchâtel.

Contact: Jacques Bujard, conservateur cantonal, chef de l'Office de la protection des monuments et des sites, tél. 032 889 69 09.

Protection des monuments et des sites: subvention définitive de 12.545 francs à la commune des Planchettes pour la restauration du temple

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention définitive d'un montant de 12.545 francs à la commune des Planchettes pour les travaux de restauration des murs et l'assainissement des soubassements intérieurs du temple des Planchettes. Datant de 1702, le temple des Planchettes a été entretenu régulièrement, mais les ruissellements d'eau provenant de la pente du terrain où se situe le temple ont fragilisé et humidifié les pieds des façades. Deux interventions ont déjà eu lieu sur le bâtiment: la première datant de 1950 qui a consisté à créer une ceinture de béton au niveau des fondations de l'édifice et à poser un drainage; en 1980, une seconde intervention s'est principalement orientée sur le rafraîchissement intérieur du temple. Malheureusement, cette peinture peu adaptée a créé un barrage vapeur qui a provoqué d'importants dégâts. Les travaux ont ainsi visé à assainir les problèmes d'humidité par le forage de trous d'assèchement du sol et la modification des lambris d'appui permettant la ventilation du bas des murs intérieurs du temple, et à l'enlèvement systématique de la couche de peinture imperméable et à l'application d'une nouvelle couche de peinture à la chaux, y compris restitution des décors peints.

Contact: Jacques Bujard, conservateur cantonal, chef de l'Office de la protection des monuments et des sites, tél. 032 889 69 09.

Nomination universitaire

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de la personne suivante à l'Université de Neuchâtel:

- Mme Claudine Moulin est nommée en qualité de professeure ordinaire en linguistique allemande pour une période de quatre ans conformément à la loi sur l'Université, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2016.

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 8 mars 2012